

No de résolution



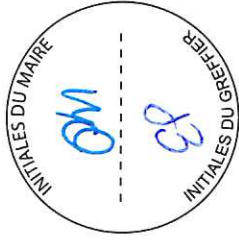
SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **5 JUIN 2019**, À 20 H.

Sont présents :

M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Mme Ève Poulin, greffière

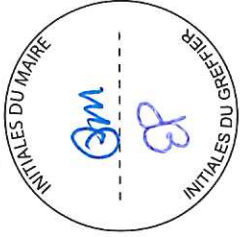
ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 1er mai 2019
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Panneau d'affichage de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à l'entrée du territoire
 - 5.2** Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole
 - 5.3** Adoption - Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
 - 5.4** Adoption - Politique sur la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle
- 6** FINANCES
 - 6.1** Rapport du maire sur la situation financière
 - 6.2** Déboursés du mois de mai 2019
 - 6.3** Dépôt - Liste des commandes - Mai 2019
 - 6.4** Appropriation surplus affecté dette
 - 6.5** Autorisation - Demande de subvention - Entretien de la Route verte 2018-2019



No de résolution

- 6.6** Autorisation de signature - Service affaires Internet haute vitesse - Hôtel de ville
- 6.7** Autorisation de signature - Service affaires Internet - Parc Henri-Bisaillon
- 6.8** Autorisation de signature - Service affaires Internet - Poste de pompage 7
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Autorisation de signature - Acte de cession
- 7.2** Approbation et autorisation de signature - Entente relative à des travaux municipaux - Île aux Lièvres rue Jeanne-Servignan
- 7.3** Autorisation - Demande d'aide financière au MAMH - Étude d'opportunité et de faisabilité conjointe entre la RIAEU de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand
- 7.4** Autorisation de paiement - Certificat de paiement #7 - Travaux de réparation de 9 oxyjets
- 7.5** Octroi de contrat - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire
- 7.6** Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie - Parc du Centre multifonctionnel et du prolongement de la rue de l'École
- 7.7** Octroi de contrat - Vidange des boues aux étangs aérés
- 7.8** Autorisation de signature - Lettre d'entente - Changement de l'horaire de travail - Technicien aux services techniques
- 7.9** Embauche - Technicien en gestion des eaux - Direction des travaux publics et des services techniques
- 7.10** Nomination - Membre du Comité de circulation et sécurité routière
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2019-015 - Lot 5 695 636 – 2011, rue des Roses
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2019-017 - Lot 5 956 098 - chemin Bellerive
- 8.3** Demande de dérogation mineure 2019-022 - Lot 5 990 105 – 2325, chemin de Chambly
- 8.4** Demande de PIIA 2019-016 - Lot 5 695 636 – 2011, rue des Roses
- 8.5** Demande de PIIA 2019-018 - Lot 5 956 098 - chemin Bellerive
- 8.6** Demande de PIIA 2019-019 - Lot 2 346 366 – 2994, chemin Sainte-Thérèse



No de résolution

- 8.7** Demande de PIIA 2019-020 - Lot 5 990 105 – 2325, chemin de Chambly
- 8.8** Octroi de contrat - Modification réglementaire
- 8.9** Nomination - Membre du Comité consultatif d'urbanisme

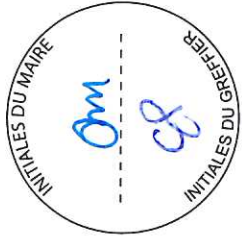
9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1** Accréditation d'un organisme - Société d'Horticulture et d'Écologie Chambly, Richelieu et Carignan
- 10.2** Demande d'aide financière - Société d'Horticulture et d'Écologie Chambly, Richelieu, Carignan
- 10.3** Accréditation d'un organisme - Société d'Agriculture du Chambly Régional
- 10.4** Demande d'aide financière - Société d'Agriculture du Chambly Régional
- 10.5** Demande d'aide financière - Mathias Croteau
- 10.6** Embauche - Moniteur camps de jour

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1** Modifications au règlement no 514-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc du Centre multifonctionnel
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement no 245 (2019) modifiant le règlement 245 et ses amendements sur les branchements et raccordements aux services publics
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement no 435 (2019) modifiant et refondant le règlement 435-A et ses amendements concernant la garde des chiens et autres animaux
- 11.4** Avis de motion - Projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 11.5** Adoption - Règlement no 84-6 amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 952 000 \$ le montant du fonds de roulement - Appropriation d'une somme de 664 000 \$ provenant du surplus non affecté
- 11.6** Adoption - 1er projet de règlement no 483-5-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 11.7** Adoption - 1er projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U
- 11.8** Adoption - Règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement 373 et ses amendements



No de résolution



- 11.9** Adoption - Règlement no 511-1-A modifiant le règlement 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

19-06-190

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

19-06-191

4.1 Séance ordinaire du 1er mai 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mai 2019.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

19-06-192

5.1 Panneau d'affichage de la MRC de La Vallée-du-Richelieu à l'entrée du territoire

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a le mandat de la promotion et du développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT qu'une politique touristique, un plan de travail, ainsi qu'un plan d'action quinquennal ont été adoptés par la MRC de La Vallée-du-Richelieu en février 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de campagne d'affichage routier répond au second objectif du plan d'action quinquennal visant à « Augmenter la visibilité de la Vallée du Richelieu en tant que région distinctive »;

CONSIDÉRANT que le visuel des panneaux d'affichage a été approuvé lors de la séance du conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu du 15 mars 2018, mais qu'il sera revu en fonction de la nouvelle identité visuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il sera impossible de localiser les panneaux sur les terrains municipaux situés à l'extérieur de l'emprise routière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), tel que recommandé lors de la séance du conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu du 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT que les panneaux d'affichage devront être installés dans l'emprise du MTMDET et que dix (10) demandes de permis à cet effet devront être formulées afin de couvrir l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que la production et l'installation de ces panneaux débutera uniquement lorsque minimalement 4 des 10 emplacements soumis au MTMDET auront été approuvés;

CONSIDÉRANT que l'installation des panneaux sera conjointement réalisée par l'équipe de *Signalisation Kalitec Inc.* firme de signalisation mandatée lors de la séance du conseil du 21 février 2019, et l'équipe des travaux publics de chacune des villes et municipalités concernées par le projet;

CONSIDÉRANT que ce projet aura des retombées positives directes et indirectes pour les intervenants touristiques et les citoyens de l'ensemble de la Vallée du Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER le projet de campagne d'affichage « Bienvenue dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu » en permettant et en collaborant à l'installation d'un panneau routier situé **entre l'adresse 1719, chemin de Chambly et le chemin Bellevue sur la route 112** (environ à 50 m à l'est de la limite du terrain 1719, chemin de Chambly – côté sud de la route 112) et d'en assurer l'entretien.

5.2 Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein de ces municipalités;

CONSIDÉRANT que le PMAD vise l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT que le territoire des 19 municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont Carignan, renferme 42 % des 220 353 hectares du territoire agricole de la Communauté;

CONSIDÉRANT que le caractère rural de certaines municipalités de la Communauté limite leur capacité de développer leur territoire ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines;

CONSIDÉRANT qu'en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que la Communauté a soumis au gouvernement du Québec un projet de programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole comportant différents critères permettant de moduler le montant de l'aide pour chacune;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reçu favorablement la demande et accepte d'en faire un projet-pilote;

CONSIDÉRANT que ce programme nécessite un financement de 5 millions de dollars par année;

CONSIDÉRANT la résolution CE18-224 de la Communauté adoptée le 29 novembre 2018, en vertu de laquelle elle demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'inclure au budget 2019- 2020 du gouvernement du Québec l'octroi à la Communauté, pour une période de dix ans, d'une subvention annuelle de 5 millions de dollars indexée annuellement afin de financer un programme d'aide aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Communauté 50 % des sommes requises pour financer ce programme, soit un montant de 2,5 millions de dollars à partir de 2019;

CONSIDÉRANT que ledit programme doit être financé à parts égales par le gouvernement du Québec et la Communauté;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le gouvernement et la Communauté à cet effet;

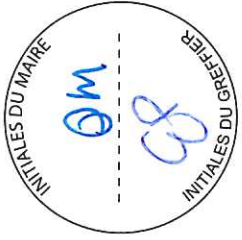
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Communauté métropolitaine de Montréal :

- d'adopter le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole dès 2019;
- à l'instar du gouvernement du Québec, de contribuer dès maintenant au financement dudit programme pour une somme de 2,5 millions de dollars, afin d'atteindre le montant requis de 5 millions de dollars pour 2019;
- de procéder à la préparation de l'entente à intervenir avec le gouvernement du Québec;
- d'indexer annuellement la subvention;
- de faire les démarches nécessaires afin que cette entente soit maintenue en vigueur pour une période minimale de 10 ans;
- d'adresser une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à monsieur Christian Dubé, député de La Prairie, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Jean-François Roberge, député de Chambly, de même qu'aux 18 municipalités rurales, soit Calixa-Lavallée, Les Cèdres, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Oka, Richelieu, Saint-Amable, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Isidore, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Philippe, Saint-Sulpice, Verchères, L'Assomption et Mercier, afin de solliciter leur implication.

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution.



No de résolution

l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite adopter une politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

19-06-195

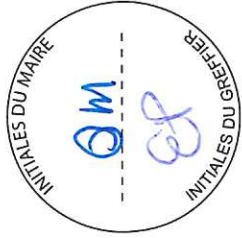
5.4 Adoption - Politique sur la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle

CONSIDÉRANT l'importance de la santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique sur la prévention de la violence afin d'encadrer les situations potentielles pouvant engendrer de la violence, à la fois verbale ou physique, dans le cadre de son milieu travail de ses employés et représentants;

CONSIDÉRANT que cette politique s'inscrit dans le cadre des orientations émises à la Politique portant sur la violence et de harcèlement au travail et est axée sur le respect de la personne;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique sur la prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle.

6 FINANCES

6.1 Rapport du maire sur la situation financière

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

19-06-196

6.2 Déboursés du mois de mai 2019

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mai 2019 pour un montant de 43 504,07 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mai 2019, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 890 142,58 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.3 Dépôt - Liste des commandes - Mai 2019

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 avril 2019 au 14 mai 2019.

19-06-197

6.4 Appropriation surplus affecté dette

CONSIDÉRANT le solde disponible au poste budgétaire 59-131-00-589 pour le surplus affecté dette;

CONSIDÉRANT le refinancement de l'émission de la dette de septembre 2014;

CONSIDÉRANT que seule une résolution permet d'utiliser le montant disponible au surplus affecté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'un montant de 389 600 \$ du surplus affecté dette pour l'affecter au paiement du solde de l'emprunt du règlement no 431-1 de l'émission de septembre 2014.

19-06-198

6.5 Autorisation - Demande de subvention - Entretien de la Route verte 2018-2019

CONSIDÉRANT la demande de subvention pour l'entretien de la Route verte pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de déposer un rapport des travaux effectués ainsi qu'une résolution afin de recevoir la subvention;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la demande de subvention de 6 300 \$ pour 2018-2019 auprès du ministère des transports selon le rapport des travaux effectués. Le montant de 8 812,54 \$, représente le montant réel du rapport de dépenses;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-701-50-519, 02-701-50-529 et 01-381-31-000.

19-06-199

6.6 Autorisation de signature - Service affaires Internet haute vitesse - Hôtel de ville

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente pour trois (3) années de « Service affaires Internet 200/50 – Redondance » avec le fournisseur Vidéootron pour l'hôtel de ville;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-331.



No de résolution

19-06-200



**6.7 Autorisation de signature - Service affaires Internet -
Parc Henri-Bisaillon**

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente pour trois (3) années de « Service affaires Internet » avec le fournisseur Videotron pour les services requis au parc Henri-Bisaillon;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-50-331 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

19-06-201

**6.8 Autorisation de signature - Service affaires Internet -
Poste de pompage 7**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville, l'entente pour trois (3) années de « Service Internet 100/50 » avec le fournisseur Vidéotron pour les services requis au poste de pompage 7;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-10-529.

7 TRAVAUX PUBLICS

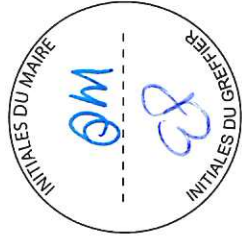
19-06-202

7.1 Autorisation de signature - Acte de cession

CONSIDÉRANT que certaines phases du projet Boisé-Carignan sont terminées, il s'avère nécessaire de procéder à la cession de certaines rues;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession des lots 4 947 033, 2 599 188, 4 946 961 (partie de lot), 4 947 032, 5 788 475, 5 909 459, 5 908 968, 5 298 927, 5 563 884 et 5 298 914 correspondant à une partie du boulevard Desourdy, une partie de la rue Léon-Paré, une partie de la rue Laurent-Monty, la rue Lyse-Marcil et la rue Gérard-La Palme.



No de résolution

19-06-203



7.2 Approbation et autorisation de signature - Entente relative à des travaux municipaux - Île aux Lièvres rue Jeanne-Servignan

CONSIDÉRANT la demande pour des travaux municipaux dans le cadre du projet domiciliaire Île aux Lièvres rue Jeanne-Servignan;

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande, pour les travaux municipaux, présentée par le requérant, 9091-3609 Québec inc.;

QUE les travaux soient exécutés entièrement par le promoteur;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Île aux Lièvres rue Jeanne-Servignan;

LE tout conditionnellement au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

19-06-204

7.3 Autorisation - Demande d'aide financière au MAMH - Étude d'opportunité et de faisabilité conjointe entre la RIAEU de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit effectuer la mise à jour du plan directeur de l'usine d'assainissement;

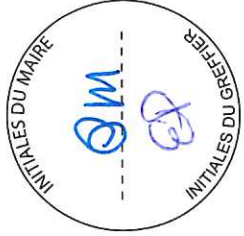
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'évaluer tous les scénarios possibles dans le cadre d'une mise à niveau de l'usine d'assainissement;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMH;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite se prévaloir du programme d'aide financière offert par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :



No de résolution

DE désigner la RIAEU comme responsable du projet et l'autoriser à déposer le projet d'une demande conjointe d'aide financière pour l'étude de faisabilité et d'opportunité pour la mise en commun pour le traitement des eaux usées de la Ville de Carignan et de la RIAEU et désigne le secrétaire-trésorier de la RIAEU, monsieur Daniel Babineau, comme représentant et l'autorise à signer tous les documents au nom des deux (2) organisations dans le cadre du dépôt et la réalisation d'une étude.

19-06-205

7.4 Autorisation de paiement - Certificat de paiement #7 - Travaux de réparation de 9 oxyjets

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-234 octroyant le contrat de travaux de réparation de 9 oxyjets à l'entreprise ALLEN Entrepreneur général;

CONSIDÉRANT la fin des travaux de réparation de 9 oxyjets par l'entreprise ALLEN Entrepreneur général;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 24 572,04 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de réparation de 9 oxyjets à l'entreprise ALLEN Entrepreneur général;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert provenant du surplus affecté eau et égouts.

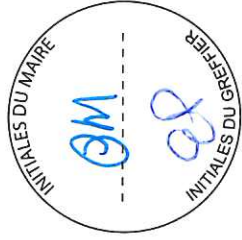
19-06-206

7.5 Octroi de contrat - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la location de machinerie et d'équipements opérés à taux horaire;

CONSIDÉRANT l'unique soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour la location de machinerie et d'équipements opérés à taux horaire, à l'entreprise Univert Paysagement Inc. au montant de 62 287,71 \$ incluant les taxes;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-180-04-411 et 03-100-00-530.

19-06-207

7.6 Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie - Parc du Centre multifonctionnel et du prolongement de la rue de l'École

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels en ingénierie plan concept, ingénierie détaillée et surveillance des travaux au parc du Centre multifonctionnel et du prolongement de la rue de l'École;

CONSIDÉRANT l'évaluation des offres de service par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat à la firme Les services EXP Inc. pour un montant de 476 393,16 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) pour un montant de 332 649,97 \$ sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement no 514-E et sous réserve d'une appropriation de 38 516,63 \$ du fond carrière-sablière et d'un transfert de 105 226,56 \$ du poste 01-211-00-000.

19-06-208

7.7 Octroi de contrat - Vidange des boues aux étangs aérés

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la vidange des boues des étangs aérés;



No de résolution

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de vidange des boues des étangs aérés à l'entreprise CleanHarbors Québec inc. pour un montant de 400 496,27 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-521 sous réserve d'une appropriation de surplus affecté eau et égouts.

19-06-209

**7.8 Autorisation de signature - Lettre d'entente -
Changement de l'horaire de travail - Technicien aux
services techniques**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2019-04 annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la modification de l'horaire du technicien aux services techniques;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, le directeur général et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2019-04 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3508;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-151.

19-06-210

**7.9 Embauche - Technicien en gestion des eaux -
Direction des travaux publics et des services
techniques**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Dominic Dubois à titre de technicien en gestion des eaux;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-151 sous réserve d'un transfert provenant des postes 02-412-00-411, 02-412-10-411, 02-412-20-411, 02-415-00-521, 02-415-10-521 et 02-415-20-521.

19-06-211

**7.10 Nomination - Membre du Comité de circulation et
sécurité routière**

CONSIDÉRANT la démission en tant que membre citoyen de messieurs Hugo Turcotte et Nicolas Borduas;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Sylvain Forgues comme membre citoyen pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT qu'un mandat accordé à un membre citoyen ne peut excéder deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la candidature de monsieur Sylvain Forgues à titre de membre citoyen du Comité de circulation et sécurité routière pour une période de deux (2) ans.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT



No de résolution

19-06-212



8.1 Demande de dérogation mineure 2019-015 - Lot 5 695 636 – 2011, rue des Roses

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme le total des marges latérales, c'est-à-dire 5,73 mètres au lieu de 7 mètres tel qu'exigé à la grille des usages et normes applicables à la propriété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputée conforme le total des marges latérales, c'est-à-dire 5,73 mètres au lieu de 7 mètres tel qu'exigé à la grille des usages et normes applicables, pour la propriété sise au 2011, rue des Roses, soit le lot 5 695 636.

19-06-213

8.2 Demande de dérogation mineure 2019-017 - Lot 5 956 098 - chemin Belleive

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputé conforme le nombre de matériaux de revêtement mural autorisé sur la façade principale d'un nouveau bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputé conforme le nombre de matériaux de revêtement mural autorisé sur la façade principale d'un nouveau bâtiment, pour la propriété sise sur chemin Belleive, soit le lot 5 956 098.

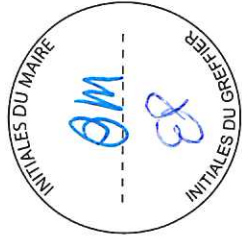
19-06-214

8.3 Demande de dérogation mineure 2019-022 - Lot 5 990 105 – 2325, chemin de Chambly

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre conforme l'absence de maçonnerie exigé sur la surface de tout mur d'un bâtiment commercial donnant sur une rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ACCORDER la dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre conforme l'absence de maçonnerie exigé sur la surface de tout mur d'un bâtiment commercial donnant sur une rue, pour la propriété sise au 2325, chemin de Chambly, soit le lot 5 990 105.

19-06-215

8.4 Demande de PIIA 2019-016 - Lot 5 695 636 – 2011, rue des Roses

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement du bâtiment principal (garage attenant) en cour avant au 2011, rue des Roses, soit le lot 5 695 636, dans le secteur de l'île Goyer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal (garage attenant) en cour avant, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 26 mars 2019, minutes 39515, dossier 22639, pour la propriété sise au 2011, rue des Roses, soit le lot 5 695 636.

19-06-216

8.5 Demande de PIIA 2019-018 - Lot 5 956 098 - chemin Bellerive

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant deux étages et avec un garage intégré sur le lot 5 956 098, sur le chemin Bellerive dans le secteur de l'Hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant deux étages et avec un garage intégré, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre, daté de février 2019, dossier 2019-ARS-BAR, pour la propriété sise sur le chemin Bellerive, soit le lot 5 956 098.



No de résolution

19-06-217



8.6 Demande de PIIA 2019-019 - Lot 2 346 366 – 2994, chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation tri-familiale isolée, sur le lot 2 346 366 au 2994, chemin Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction pour le projet de construction d'une habitation tri-familiale isolée, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Bérard Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 24 avril 2019, minutes 39671, dossier 25084, pour la propriété sise au 2994, chemin Sainte-Thérèse, soit le lot 2 346 366.

19-06-218

8.7 Demande de PIIA 2019-020 - Lot 5 990 105 – 2325, chemin de Chambly

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction du bâtiment D, à vocation commerciale de restauration rapide (restaurant A & W), dans la zone IDC-185, sur le lot 5 990 105 au 2325, chemin de Chambly, dans le secteur Centre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction du bâtiment D, à vocation commerciale de restauration rapide (restaurant A & W), dans la zone IDC-185, sur le lot 5 990 105 au 2325, chemin de Chambly, dans le secteur Centre.

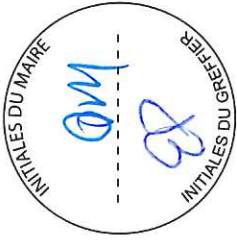
19-06-219

8.8 Octroi de contrat - Modification réglementaire

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour révision des règlements de zonage et de Plan Implantation et Intégration Architectural;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service de l'urbanisme et développement durable;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de révision des règlements de zonage et de Plan Implantation et Intégration Architectural à la firme Provencher Roy pour un montant de 71 859,38 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

19-06-220

8.9 Nomination - Membre du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé d'un minimum de sept (7) membres et d'un maximum de neuf (9) membres, incluant deux (2) membres du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'un mandat accordé à un membre citoyen ne peut excéder deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Jocelyn Graveline vient à échéance le 6 juin 2019;

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Graveline désire rester sur ledit comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE reconduire le mandat de monsieur Jocelyn Graveline à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux (2) ans, et ce, conformément au règlement no 463-A concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme et remplaçant le règlement no 128 et ses amendements.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



No de résolution

19-06-221



10.1 Accréditation d'un organisme - Société d'Horticulture et d'Écologie Chambly, Richelieu et Carignan

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCREDITER l'organisme *Société d'Horticulture et d'Écologie Chambly, Richelieu et Carignan* pour l'année 2019 en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes.

19-06-222

10.2 Demande d'aide financière - Société d'Horticulture et d'Écologie Chambly, Richelieu, Carignan

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Société d'Horticulture et d'Écologie Chambly, Richelieu, Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

ACCORDER à La Société d'Horticulture et d'Écologie Chambly, Richelieu, Carignan, une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

19-06-223

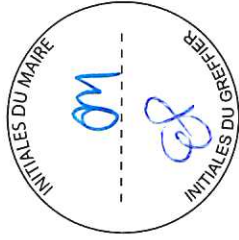
10.3 Accréditation d'un organisme - Société d'Agriculture du Chambly Régional

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCREDITER l'organisme *Société d'Agriculture du Chambly Régional* pour l'année 2019 en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes.



No de résolution



19-06-224

10.4 Demande d'aide financière - Société d'Agriculture du Chambly Régional

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'Agriculture du Chambly Régional;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Société d'Agriculture du Chambly Régional, une aide financière d'un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

19-06-225

10.5 Demande d'aide financière - Mathias Croteau

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Mathias Croteau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Mathias Croteau, une aide financière d'un montant de 200 \$, dans le cadre des prochains championnats de l'Est du Canada;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

19-06-226

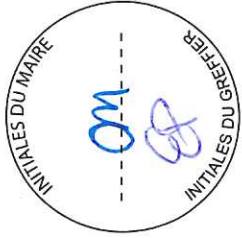
10.6 Embauche - Moniteur camps de jour

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Maxime Cadieux à titre de moniteurs aux camps de jour;



No de résolution



LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

11 RÉGLEMENTATION

19-06-227

11.1 Modifications au règlement no 514-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc du Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* (L.C.V.) qui permet au Conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait adopté le 6 mars 2019, le règlement no 514-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction et l'aménagement du parc du Centre multifonctionnel, décrétant à cette fin des travaux et un emprunt à long terme au montant de 3 589 000 \$ et que ledit règlement a été soumis pour approbation au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande d'apporter des modifications à l'article 6 dudit règlement;

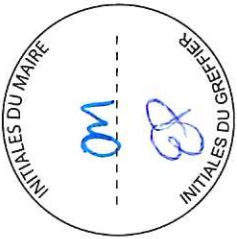
CONSIDÉRANT que le 1er attendu du règlement doit être supprimé, car la ville ne désire pas s'approprier l'article pour les règlements de type « parapluie »;

CONSIDÉRANT qu'à des fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt pour y incorporer ces précisions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



No de résolution



QUE le 1er attendu du règlement no 514-E soit supprimé, car la ville ne désire pas s'approprier l'article pour les règlements de type « parapluie »;

QUE le règlement no 514-E soit modifié, par le remplacement du 2e alinéa de l'article 6 tel que ci-dessous :

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

19-06-228

11.2 Avis de motion - Projet de règlement no 245 (2019) modifiant le règlement 245 et ses amendements sur les branchements et raccordements aux services publics

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le projet de règlement no 245 (2019) modifiant le règlement 245 et ses amendements sur les branchements et raccordements aux services publics.

19-06-229

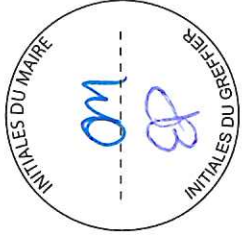
11.3 Avis de motion - Projet de règlement no 435 (2019) modifiant et refondant le règlement 435-A et ses amendements concernant la garde des chiens et autres animaux

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le projet de règlement no 435 (2019) modifiant et refondant le règlement 435-A et ses amendements concernant la garde des chiens et autres animaux.

19-06-230

11.4 Avis de motion - Projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

La conseillère Édith Labrosse dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution



19-06-231

11.5 Adoption - Règlement no 84-6 amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 952 000 \$ le montant du fonds de roulement - Appropriation d'une somme de 664 000 \$ provenant du surplus non affecté

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 84-6 amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 952 000 \$ le montant du fonds de roulement - Appropriation d'une somme de 664 000 \$ provenant du surplus non affecté, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 84-6 amendant le règlement no 84 et ses amendements, afin d'augmenter à 1 952 000 \$ le montant du fonds de roulement - Appropriation d'une somme de 664 000 \$ provenant du surplus non affecté.

19-06-232

11.6 Adoption - 1er projet de règlement no 483-5-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-5-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

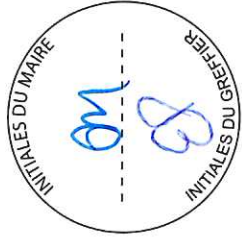
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-5-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

19-06-233

11.7 Adoption - 1er projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

19-06-234

11.8 Adoption - Règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement 373 et ses amendements

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement 373 et ses amendements, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement 373 et ses amendements.

19-06-235

11.9 Adoption - Règlement no 511-1-A modifiant le règlement 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement 511-1-A modifiant le règlement 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement 511-1-A modifiant le règlement 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

12 INFORMATIONS



No de résolution

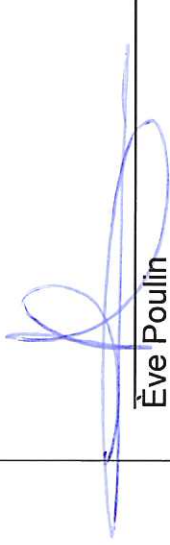
13 DIVERS

19-06-236

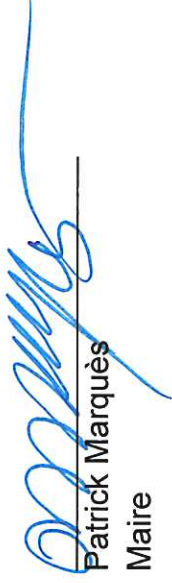
14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 13.



Ève Poulin
Greffière



Patrick Marquès
Maire